



Communiqué de presse
Paris – 28 février 2019

L'ANPCEN ET LA FEDERATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE RENOUVELLENT LEUR COLLABORATION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE

L'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) et la FPNRF (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France) ont renouvelé en février leur convention pour renforcer leur partenariat sur la pollution lumineuse et la protection de l'environnement et du ciel nocturnes.

Par le renouvellement de leur partenariat, l'ANPCEN et la FPNRF ont pour objectif d'accroître la prise en compte des différents effets de la lumière artificielle sur l'environnement nocturne et la société. Pour ce faire, les deux associations se donnent pour mission de renforcer les différentes actions menées par les Parcs naturels régionaux, les communes et les acteurs associés. Elles conviennent ainsi de coopérer de manière privilégiée sur le thème de la pollution et des nuisances lumineuses dans la continuité de leur partenariat depuis 2012.

Ainsi, la collaboration étroite nouée entre l'ANPCEN et la FPNRF, l'important travail commun de sensibilisation et d'animation, mené tant nationalement que localement par l'ANPCEN, les relais par les PNR, ont déjà eu un impact réel pour nombre de parcs depuis 6 ans : chartes signées par des communes et PNR, cartographie, animations communes, accompagnement d'extinctions en milieu de nuit, partages de documents et de recommandations, sensibilisation des élus et des citoyens, exploration de mise en place de trames nocturnes au sein des continuités écologiques, accompagnement bénévole de l'ANPCEN, échanges autour de la loi biodiversité en 2016, de la consultation sur les arrêtés en 2018 [avec une déclaration partagée](#), etc. De plus, lors de la dernière édition du label Villes et Villages étoilés, 140 communes étaient issues d'un Parc naturel régional.

Les deux organisations prévoient ainsi en 2019 de favoriser toutes les coopérations locales : animations et sensibilisation du public, formation d'agents locaux, attention à la trame nocturne au sein des continuités écologiques, accompagnement et recensement des extinctions nocturnes, promotion de la charte d'engagements volontaires de l'ANPCEN... La convention renforce également la coopération entre l'ANPCEN et la FPNRF autour du label national « Villes et Villages étoilés » pour les communes et les territoires créés par l'ANPCEN, dans l'objectif de mieux le valoriser et d'organiser une diffusion plus large de l'information en renforçant l'accompagnement proposé aux communes et aux PNR.

« Cette coopération nous tient particulièrement à cœur. Nous avons particulièrement anticipé les mesures spécifiques attendues dans des espaces protégés. Les parcs naturels régionaux sont aussi des espaces de projets territoriaux et nous les incitons depuis 6 ans à prendre en compte ces enjeux de la pollution lumineuse avec une approche globale : biodiversité et paysages, énergie et climat, vision, sommeil et santé, écoconception et recyclage, astronomie,

budgets publics etc. Le partenariat est fructueux : nos recommandations et nos publications sont très utilisées dans les PNR. Nous avons également initié de bons échanges autour des phases législatives et réglementaires avec un soutien de la FPNR et nous labellisons à chaque édition des communes issues des PNR », indique Anne-Marie Ducroux, Présidente de l'ANPCEN.

« Les parcs naturels régionaux sont particulièrement impliqués dans la lutte contre la pollution lumineuse. Si le réseau des Parcs est en avance sur ce sujet, nous le devons au travail mené avec l'ANPCEN. Je suis particulièrement heureux de ce renouvellement et des nouvelles ambitions que nous affichons. Le ciel étoilé est un patrimoine. Sa préservation et sa mise en valeur contribuent à la qualité d'un territoire », indique Michael Weber, Président de la FPNRF.

Pratique

★ **Relations Médias ANPCEN** : Claire Flin - 06 95 41 95 90 - claireflin@gmail.com ou presse@anpcen.fr

★ **Site ANPCEN** : www.anpcen.fr - ★ **Twitter** : @anpcen

À propos de la Fédération des Parcs naturels régionaux

Les 53 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4400 communes, 4 millions d'habitants et 9,1 millions d'hectares, soit 15% du territoire, répartis dans 15 régions. Plus de 2200 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

★ **Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue Christiani – 75018 Paris – 01 44 90 86 20**

★ **Site : www.parcs-naturels-regionaux.fr**

A propos de l'ANPCEN

L'ANPCEN est la seule association nationale dont **l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit**, et qui **développe une expertise sur le sujet depuis 20 ans**. Elle développe conjointement une action de **plaidoyer national et une action locale**, toutes deux entièrement bénévoles. Pour viser la cohérence, l'ANPCEN a choisi une **approche globale des enjeux de la lumière** : biodiversité et paysages, énergie et climat, sommeil et santé, sécurité, écoconception et déchets, dépenses publiques, observation astronomique, etc. Avec une centaine d'associations membres de l'ANPCEN, des collectivités, des particuliers, des familles... **près de 10 000 personnes** sont mobilisées par l'ANPCEN. Elle a reçu l'agrément national des associations de protection de l'environnement.

★ **[Boîte à outils de l'ANPCEN](#)**

★ **[Principales réalisations de l'ANPCEN](#)**

★ **[Site www.anpcen.fr](http://www.anpcen.fr)**